



**CABINET DU HAUT-COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE**  
**Bureau de la communication interministérielle**

Nouméa, le 17 mars 2020

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## **POINT COVID-19** **LES MESURES NATIONALES ADAPTÉES EN NOUVELLE-CALÉDONIE**

**Le Haut-commissaire de la République confirme le report du second tour des élections municipales en Nouvelle-Calédonie. Il annonce également la mise en place d'une cellule d'information du public pour les personnes qui rencontreraient des difficultés à organiser leurs déplacements internationaux.**

Suite à l'intervention du Président de la République annonçant le renforcement des mesures prises pour faire face à l'épidémie du Covid-19, le Haut-commissaire de la République apporte les précisions suivantes :

### **Appel à la responsabilité et au civisme des calédoniens**

Il n'y a à ce jour aucun cas de Coronavirus avéré à ce jour en Nouvelle-Calédonie. Il est donc indispensable pour tous de faire preuve d'un esprit civique et responsable et de faire prévaloir l'intérêt collectif.

Le Haut-commissaire rappelle la nécessité de se conformer aux consignes et notamment d'appliquer les gestes barrières. Il demande à chacune et à chacun d'agir rationnellement et d'éviter l'esprit de panique, de ne pas croire et relayer les fausses rumeurs. Les autorités locales et les services de l'État sont pleinement engagés dans la gestion de cette crise sanitaire.

### **Contact presse :**

Audrey Fleurot  
Bureau de la Communication Interministérielle  
☎ 26 64 22 – 77 71 93  
@ : communication@nouvelle-caledonie.gouv.fr

## **Report du second tour des élections municipales**

Le second tour des élections municipales est reporté sur l'ensemble du territoire national, y compris en Nouvelle-Calédonie. Cette décision suspend donc les dépôts des listes pour le second tour. La date de report du second tour n'est pas encore fixée.

### **Les mesures adaptées à la Nouvelle-Calédonie**

#### *Point d'entrée unique des bateaux de plaisance*

Les bateaux de plaisance arrivant en Nouvelle-Calédonie devront désormais se présenter à un point d'entrée unique à Nouméa afin de se faire connaître des autorités sanitaires.

#### *Stock d'équipement de protections*

Le Gouvernement français a confirmé que la Nouvelle-Calédonie pourrait bénéficier des stocks stratégiques d'équipements de protection (masques, gants) sous réserve du respect des procédures nationales, notamment sa mise à disposition exclusive des soignants et primo-intervenants à ce stade.

### **Continuité territoriale**

Si le Président de la République a annoncé la fermeture de l'espace Schengen, une continuité territoriale limitée restera assurée avec la Métropole par voie aérienne.

Les personnes qui auraient besoin d'effectuer des déplacements internationaux, notamment depuis ou vers la métropole sont invités à prendre contact prioritairement avec les compagnies aériennes pour organiser leur voyage. Il convient néanmoins de limiter au strict nécessaire les déplacements hors de Nouvelle-Calédonie et d'intégrer dès à présent l'exigence d'un auto-confinement de 14 jours.

#### *Un numéro d'information concernant les déplacements internationaux : 26 63 26*

Dans le cadre du groupe de travail *transports* mis en place avec le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, le haut-commissariat installe dès aujourd'hui une cellule d'information du public pour les personnes qui rencontreraient des difficultés à organiser leurs déplacements internationaux. Celle-ci peut être contactée du lundi au vendredi de 6h à 18h au **26 63 26**.